

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 8 juillet 2022

N° CP-2022-7-12-10

N° applicatif 4142

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Unité coordination Solidarité

Service consulté

Direction de l'action sociale de proximité
Direction de la Santé, Prévention, PMI

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 DANS LE CADRE DU RESEAU PARENTS 68

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les propositions de subventions de fonctionnement pour 61 actions financées dans le cadre du Réseau Parents 68 pour un montant total de 50 000 €. Ce réseau est le fruit d'un partenariat instauré entre l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, la Collectivité européenne d'Alsace et la Mutualité Sociale Agricole. Il finance des actions valorisant les ressources parentales, favorisant le lien parents-enfants. Les actions s'articulent autour de différentes modalités d'intervention: actions d'information des parents (individuelles ou collectives) et actions pour et avec les parents, dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité jusqu'à l'âge de la majorité des enfants.

Le Réseau Parents 68 est animé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et s'appuie sur 8 réseaux locaux présents sur chaque territoire dont la mission est de développer des actions interpartenariales, de différentes natures, visant à répondre aux besoins et questions des parents sur les questions ayant trait à l'exercice de leur fonction parentale.

Le réseau parent 68 fédère et finance des actions collectives dites REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) à l'appui d'un appel à projet annuel visant à conforter les compétences des parents. Il favorise ainsi une planification annuelle, à la fois d'actions en reconduction et de nouvelles actions garantissant ainsi les dynamiques locales et adaptation aux besoins.

Ils facilitent également l'accès à l'information à travers leur site et les réseaux sociaux ainsi que leurs réseaux d'acteurs professionnels, favorisant ainsi le contact avec des professionnels.

Le cadre de ces actions vise à la mise en valeur des capacités parentales, dans le respect et le soutien, à travers le dialogue et l'échange entre pairs, et grâce – également - à des apports professionnels et collectifs.

Au niveau du Haut-Rhin, les différentes actions financées par le réseau ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans et s'inscrivent dans le cadre de la politique relative au soutien à la parentalité et des orientations locales du schéma des services aux familles. Depuis sa création, le réseau est piloté par les partenaires signataires :

- l'Etat représenté par l'éducation nationale
- la Caisse d'allocations familiales
- la Mutualité Sociale Agricole
- la Collectivité européenne d'Alsace

En 2020, 130 projets ont été déposés pour une enveloppe globale de 90 713 euros, répartis comme suit :

- Politique Maternelle et Infantile, 12 320€
- Direction Action Sociale de Proximité, 14 630€
- Mutualité Sociale Agricole, 1 000€
- Caisse d'Allocations Familiales, 62 763€.

En 2021, 147 projets ont été déposés mais en raison de la crise sanitaire vingt-cinq projets ont été annulés ou reportés à 2022 répartis comme suit :

- Politique Maternelle et Infantile, 20 000 €
- Direction Action Sociale de Proximité, 30 000 €
- Mutualité Sociale Agricole, 3 000 €
- Caisse d'Allocations Familiales, 108 327 €.

Cette année, 64 projets d'actions ont été déposés sur la nouvelle plateforme « Espace en Ligne pour l'accès aux Aides en action sociale » (ndlr : plateforme ELAN) de la Caisse d'Allocations Familiales, parmi eux 27 projets en renouvellement, répartis sur l'ensemble du territoire Haut-Rhinois. Des visites sur site reprendront cette année car elles permettent d'échanger avec les porteurs de projet, d'apprécier la mise en œuvre opérationnelle et de rencontrer les parents.

Les porteurs de projet ont exprimé - pour certains - des difficultés à communiquer sur les actions proposées en direction des parents, partenaires ou élus. Les intitulés des actions ou supports de communication ne sont pas toujours adaptés. Aussi, une formation organisée et financée par la CAF en ce sens leur sera délivrée cette année.

Suite à la réunion du Comité de financement du 14 mars 2022, il est proposé d'allouer, pour l'année 2022, les crédits suivants au financement des actions de soutien à la parentalité subventionnées dans le cadre du Réseau Parents 68 :

- 20 000 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de moins de six ans,

- 30 000 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de six ans et plus, également du temps d'animation des huit réseaux locaux (200 h chacun).

La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace portera ainsi l'enveloppe globale à 175 000 €, permettant ainsi de soutenir l'ensemble des actions.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 50 000 € aux associations et organismes relevant du Réseau Parents 68, selon le détail joint en annexe au présent rapport ;

- de préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes prévues au Budget Primitif 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P119	P119O001	P119E01	T04	(750) 65-65748-411	9 490 €
P119	P119O001	P119E01	T04	(2467) 65-657348-411	800 €
P119	P119O001	P119E01	T04	(2469) 65-657358-411	9 710 €
P142	P142O001	P142E01	T05	(2478) 65-65748-428	16 900 €
P142	P142O001	P142E01	T05	(2566) 65-657348-428	1 350 €
P142	P142O001	P142E01	T05	(3532) 65-657358-428	11 750 €
TOTAL					50 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY